

BULLETIN D'INFORMATIONS
MUNICIPALES



N° 6 - MAI 1992





DOSSIER

12 questions ... 12 réponses sur ... La collecte des ordures ménagères

**"Problème de société et véritable casse-tête pour les élus,
c'est aussi l'affaire de tous"**

1. QUEL EST L'ORGANISME CHARGÉ DE GÉRER LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES SUR PLOUAY ET SA RÉGION ?

Ce service était assuré depuis quelques années par le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères et depuis le début de l'année par le S.I.V.O.M. de la région de PLOUAY. Cette compétence est placée sous la responsabilité d'un Président et d'une commission composée d'élus de chaque commune du canton qui présentent leurs propositions budgétaires au Comité Syndical du S.I.V.O.M. Le Comité est constitué de 37 délégués.

2. DEPUIS QUAND CE SERVICE INCOMBE-T-IL AUX COLLECTIVITÉS ?

Collecter et surtout faire disparaître les résidus ou ordures ménagères est un véritable casse-tête que les élus doivent résoudre au quotidien. Les responsables locaux n'ont pas le choix. Ils doivent faire disparaître les résidus ménagers et similaires comme le stipule la loi de 1975 malgré un coût à la tonne qui ne cesse d'augmenter (collecte + traitement = 800 F la tonne).

3. COMMENT EST ORGANISÉ CE SERVICE À L'HEURE ACTUELLE ?

Quatre agents du S.I.V.O.M. (2 chauffeurs et 2 rippers) assurent à partir de circuits établis par les Mairies, la collecte annuelle de 2 550 tonnes sur l'ensemble des communes du canton. Cette collecte se fait à l'aide de 2 camions équipés de bennes SEMAT. Un parc de 600 conteneurs servant de dépôts ou de lieux de stockage facilitent le ramassage notamment en zone rurale, ces conteneurs coûtent à l'achat 2 750 F l'unité.

4. LE BUDGET GLOBAL DU VOLUME COLLECTÉ EN 1991 ÉTAIT DE 1 230 500 F CELUI DE 1992 PRÉVU À 2 068 000 F POURQUOI CETTE SOUDAINE AUGMENTATION ?

Avant de mettre définitivement en place le S.I.V.O.M., les élus apprenaient par un courrier du district du Pays de LORIENT en date du 24 décembre 1991 qu'ils allaient devoir, dès 1992, faire face à une difficulté financière de taille : la tonne d'ordures ménagères traitée précédemment à CAUDAN et facturée 160 F l'unité, allait désormais nous coûter 360 F en raison de son transport et de son traitement à LAVAL (site actuel sur lequel sont traitées les ordures ménagères du District du Pays de LORIENT et également les nôtres).

5. EST-CE POUR CETTE RAISON QUE TOUS LES ÉLUS DÉLÉGUÉS DES COMMUNES DU CANTON ONT DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ (moins une voix) D'ÉTABLIR UNE REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES COMME CELA SE PRATIQUE DANS TOUTES LES COMMUNES ?

C'est exact ! cette facturation liée à l'éloignement du site de traitement et à l'augmentation qui en découlait nous ont contraints à instituer une redevance. Nous savons que ces décisions ne sont pas agréables à prendre et encore moins à supporter. L'environnement et la qualité du Cadre de Vie

auxquels chacun accorde de plus en plus d'importance sont devenus nécessaires, mais cela n'est pas gratuit.

6. DESORMAIS LA REDEVANCE FINANCIÈRE ENTÈREMENT LE BUDGET DE CE SERVICE. COMMENT ÉTAIT-IL FINANCÉ AUPARAVANT ?

Bien évidemment ce service n'était pas gratuit mais financé par le budget des Communes alimenté par les 4 taxes d'imposition directes (Taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie et taxe professionnelle).

7. QUELLE EN EST L'INCIDENCE SUR LE BUDGET DES COMMUNES ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE SUR LA FEUILLE D'IMPÔT DU CONTRIBUABLE ?

Si les budgets communaux avaient dû supporter le surcoût du traitement, les impôts auraient obligatoirement augmentés en 1992. La redevance aura permis à la plupart des communes du canton de maintenir leurs taux d'imposition et de ne pas augmenter la pression fiscale en général.

En ce qui concerne PLOUAY, nous avons pu pour différentes raisons de gestion dont celle-ci baisser les taux d'imposition des 4 taxes de 4%, ce qui devrait se traduire pour des bases inchangées à une baisse des impôts locaux de 2%. Notons que les taux de la Région et du Département sont maintenus.

8. LA COMMISSION "COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES" A DEMANDÉ AU SIVOM D'INSTITUER EN RÉGLE GÉNÉRALE DEUX CATÉGORIES DE REDEVABLES : LES PERSONNES SEULES ET LES MÉNAGES DE 2 PERSONNES ET PLUS. QUEL EST LE MONTANT DE CES REDEVANCES ?

Une personne seule est redevable de 310F, et les ménages de 2 personnes et plus sont redevables de 440 F par année (soit 36,66 F par mois ou environ 1,20 F par jour et par foyer).

9. CERTAINES ACTIVITÉS QUI ENGENDRENT DES DÉCHETS ET BÉNÉFICIENT DU SERVICE DE RAMASSAGE SONT ÉGALEMENT REDEVABLES D'UNE REDEVANCE CLASSÉE EN FONCTION D'UN VOLUME ESTIMÉ LORS DES RAMASSAGES ANTERIEURS, DANS CE CAS LA REDEVANCE PEUT-ELLE ÊTRE INTÉGRÉE DANS LEURS CHARGES D'EXPLOITATION ?

Certaines activités économiques, sociales ou commerciales, complémentaires aux ordures ménagères qui proviennent des foyers ou des ménages, génèrent aussi un volume plus ou moins important de déchets recevables au titre des ordures ménagères (cartons-papiers-emballages etc...). Ces déchets liés à la raison sociale sont également collectés par le service. Séparer les deux redevances permet d'intégrer celle concernant l'activité dans les frais généraux, lors des bilans de fin d'exercice. Le classement est fixé par la commission compétente au vu des données estimatives du service. Toute évolution, dûment constatée en plus ou en moins sur les volumes, pourra intervenir dans le classement de l'exercice suivant sur justificatif du demandeur ou constat effectif du service.

10. EN 1992 LE COÛT DU TRAITEMENT REPRÉSENTERA 45% DES DÉPENSES ET LA COLLECTE 55%, PEUT-ON ENVISAGER, COMME LE SOUHAITENT CERTAINS, QU'UN JOUR LA COLLECTE SE FASSE VILLAGE PAR VILLAGE ?

C'est avant tout un problème budgétaire. Actuellement il faut considérer que le ramassage en zone rurale organisé sous forme de circuit ne peut être réalisé qu'en points de dépôts plus ou moins éloignés de certains villages, à chacun de s'organiser en faisant ses courses ou en allant au travail pour déposer ses ordures emballées dans des sacs plastiques fermés.

Malgré tout si l'on considère le temps passé par le personnel, les kilomètres parcourus et l'usure du matériel, même si la fréquence de ramassage est plus espacée, la collecte coûte effectivement plus cher en zone rurale qu'en zone urbaine. Vouloir organiser un ramassage village par village équivaudrait à multiplier au minimum le coût de la collecte par trois avec la répercussion financière que cela entraînerait sur la redevance.

11. LA COMMISSION "COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES" ENVISAGE T-ELLE DE METTRE EN PLACE UNE DÉCHETTERIE CANTONALE ?

Cette réflexion fait son chemin; cependant il convient de se mettre d'accord sur un site central et de trouver le moyen d'établir des antennes de collecte par commune. Il ne faut pas perdre de vue que ce fonctionnement ne manquera pas d'entraîner aussi des dépenses et qu'il faudra bien les financer. Dans l'immédiat nous souhaitons d'abord trouver des solutions pour récupérer les revues et journaux et peut-être les cartonnages à l'exemple des dépôts de verre actuellement en service.

12. PEUT-ON AMÉLIORER LE SERVICE ET SURTOUT FREINER L'AUGMENTATION DES CHARGES LIÉES À CE SERVICE ?

Il y a quelques années, le principal souci des élus était de s'acquitter de leur tâche au moindre coût, aujourd'hui cela n'est plus possible et il nous faut assumer, en lançant toutefois un appel au civisme de chacun d'entre vous pour diminuer le coût de ces charges. Assurément la collectivité a des devoirs, mais c'est avant tout l'affaire de chacun : ne mettez pas n'importe quoi dans vos poubelles cela se paie cher, TRES CHER.

Voici nos recommandations :

- Ne mettez pas de déchets de jardin, de gravats dans les conteneurs, des décharges communales sont réservées à cet effet.
- Apportez vos verres et bouteilles dans les dépôts appropriés (une tonne de verre peut être revendue 70 F, par contre si elle est collectée avec les ordures elle nous coûte 800 F).
- Brûlez cartons et papiers quand cela est possible et que l'environnement est adapté, tout simplement dans le fond de votre jardin à l'aide d'un vieux fût et d'un grillage.
- Les services communaux organisent régulièrement des tournées de ramassage de ferrailles et d'encombrants : pensez-y. C'est au prix de ces efforts que l'on pourra réduire les dépenses et faire des économies qui permettront d'alléger nos redevances. Souhaitons que le message soit entendu et que chacun y mette du sien.

SOMMAIRE

N° 6 MAI 92

2
La collecte des
ordures ménagères

3
Editorial

4-5
Le budget primitif

6-7
Les travaux

8-9
Social :
- La garde à domicile
- Foyer logement

10
Plouay a son logo

11 à 13
En bref

14
Etat civil et
calendrier des fêtes

15
La chapelle
Saint-Hubert

20 ANS APRES ...

3

Pardon, Monsieur Alexandre DUMAS de vous emprunter le titre de votre roman bien connu mais je n'ai pu trouver mieux pour ouvrir mon traditionnel éditorial.

Eh oui! déjà vingt ans de mandat électif depuis Mars 1971 où je suis "rentré" pour la première fois au Conseil Municipal de Plouay présidé par son Maire Yves Le Cabellec, en compagnie de Monique Jego, Henriette Le Bellec et Jean Le Gal. Christian Bonnet, Sénateur, ancien Ministre de l'Intérieur, a bien voulu honorer de sa

présence la cérémonie de remise des médailles commémoratives et nous lui en sommes reconnaissants.



A cette époque, mon expérience de la "chose publique" se résumait aux fonctions de Secrétaire puis de Président d'une association locale. Depuis lors, que de chemin parcouru, de dossiers instruits, de bons et de mauvais moments vécus, mais toujours le respect du service à rendre à chacun d'entre vous. Pêle-mêle arrivent à ma mémoire les grandes étapes et les principaux événements vécus ces deux dernières décennies :

- L'extension et la mise en valeur de l'urbanisation
- La maîtrise des sols par la commune
- La réalisation des zones d'activités de Rostervel et Restavy
- La modernisation du réseau routier (ouverture de la voie Lorient-Roscoff et l'amélioration des routes de campagne)
- La construction ou la rénovation des équipements publics (l'école primaire de Menehouarne, l'extension de l'école Arc en Ciel, le complexe sportif avec ses infrastructures, le foyer des personnes âgées, la salle des fêtes, la gendarmerie, la caserne des pompiers, les ateliers communaux, etc...).
- L'acquisition du château de Menehouarne et le terrible ouragan d'octobre 1987 qui a ruiné notre parc
- La montée en puissance du Grand Prix de Plouay et le championnat de France cycliste en 1984
- L'arrivée du gaz naturel
- etc...

Ce sont là quelques jalons qui ont marqué mon parcours d' élu local depuis 20 ans. Maintenant, la gestion municipale se poursuit et vous aurez plaisir, je l'espère, à prendre connaissance de ce bulletin d'informations municipales dans sa nouvelle présentation.

Amicalement

Jacques LE NAY Conseiller Général, Maire de PLOUAY

LE FONCTIONNEMENT

Dans notre bulletin n° 4 de l'an dernier, nous vous présentions nos prévisions budgétaires communales pour 1991 avec 13 820 000 F en dépenses de fonctionnement. L'année 1991 s'est en fait clôturée à 13 403 000 F soit 3% de moins que prévu et 8% de plus qu'en 1990. Ces 8% s'expliquent essentiellement par le financement de l'acquisition et l'aménagement du Parc d'Activités de Restavy 2.

Notre prévision pour cette année 1992 conduit à une évolution de 6,3% par rapport à 1991 soit 14 252 000 F.

Les faits marquants de ce budget de fonctionnement 1992 sont:

LES DEPENSES

- des travaux d'entretien de voirie plus importants qu'en 1991. (TFSE sur notre graphique) .
- l'arrivée d'une personne nouvelle dans notre équipe d'entretien et conduite des travaux.
- Une dépense en transport scolaire plus importante, le nombre d'élèves à transporter étant plus grand.

- le système de traitement du nouveau statut de l' élu qui conduit à faire supporter les frais de l'opération par les communes.

- une inflation d'environ 3% sur la plupart des coûts.

LES RECETTES

- une dotation de l'Etat plus importante de 3,7% par rapport à 1991.

- des produits du domaine communal en augmentation.

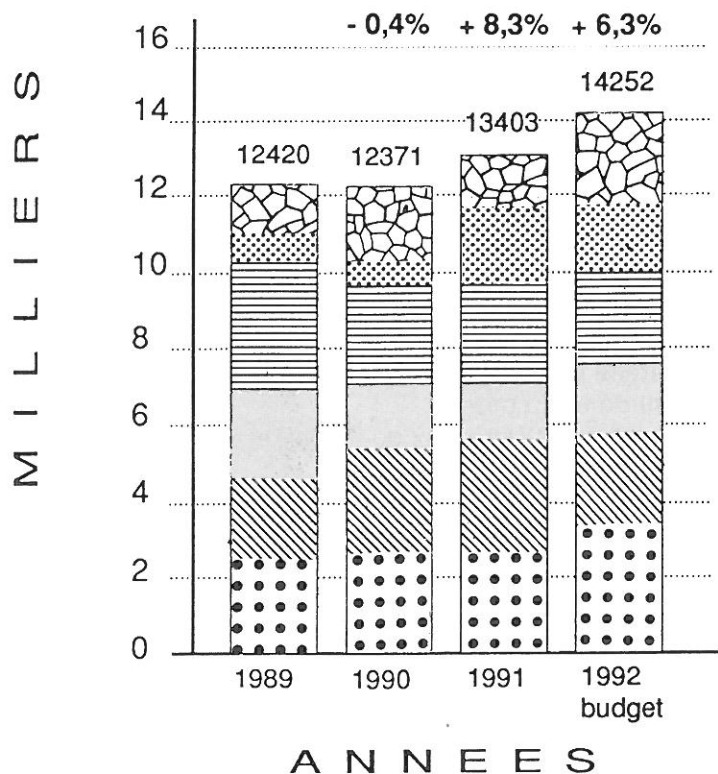
- une diminution des taux d'imposition des quatre taxes locales:

* - 4% pour la taxe d'habitation et les taxes foncières.

* - 3.5% pour la taxe professionnelle.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION (MILLIERS F)



Budget commune

- PERSONNEL
- PARTICIP/SUBV
- TFSE
- INTERETS
- FINANC.Z.I + ASSAIN.
- DIVERS

Les recettes permettent de couvrir les dépenses et de dégager en plus une marge brute de 3 225 000 F (soit 18,5% des recettes) qui servira d'une part à rembourser le capital des emprunts et d'autre part à autofinancer une partie des investissements. Le budget 1992 comprend principalement:

LES INVESTISSEMENTS

- l'extension de l'éclairage à de nouveaux secteurs
- la première partie du programme de rénovation de l'église, la deuxième partie s'étalant sur le 1er semestre 1993.
- des améliorations ou gros entretiens sur des bâtiments communaux destinés à la location.
- des aménagements pour améliorer la sécurité aux arrêts de cars scolaires
- le réaménagement de l'ancienne Justice de Paix pour y accueillir l'école de Musique
- la continuation du programme de restauration de la chapelle de Menehouarne.
- Des travaux de voirie en campagne et dans la ville.

L'ensemble de ces travaux coûtera sur 1992 approximativement 6 millions de francs qui seront financés en partie par un emprunt de 1 million de francs. Le reste provenant de l'autofinancement et des subventions reçues du Département.

MONTANT DES EMPRUNTS

Capital restant dû en 1992:

Commune	24 300 000 F
Zone Industrielle	2 360 000 F
Service Assainissement	1 740 000 F
TOTAL	28 400 000 F

ANNUITES DES EMPRUNTS

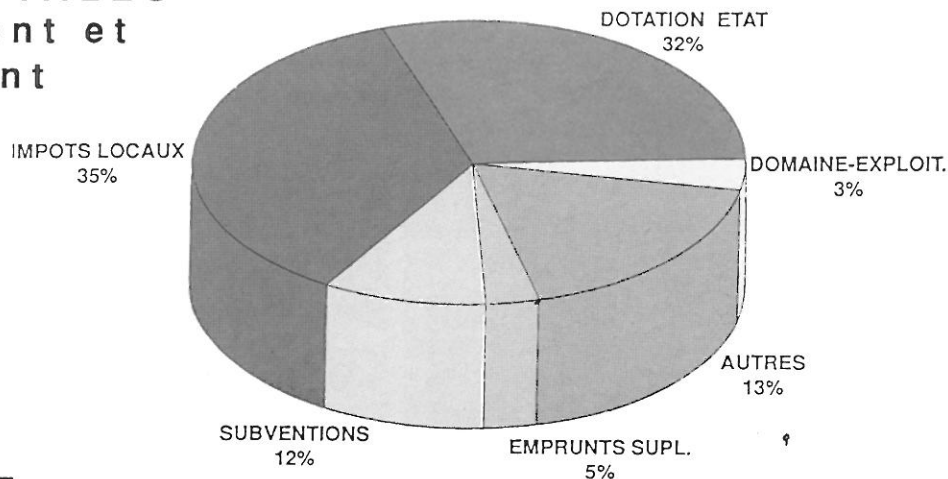
Commune proprement dite :	4 509 000 F
Zone Industrielle	392 000 F
Service Assainissement :	323 000 F
TOTAL	5 224 000 F

L'annuité des emprunts communaux représente 26% des produits de fonctionnement.

Le ratio est à comparer aux chiffres de 32.9% pour le département et 29.9% pour la région Bretagne en 1990.

Nous pouvons donc dire que le poids annuel de l'emprunt à Plouay est relativement moins important que dans la moyenne des communes bretonnes.

RECETTES TOTALES fonctionnement et investissement



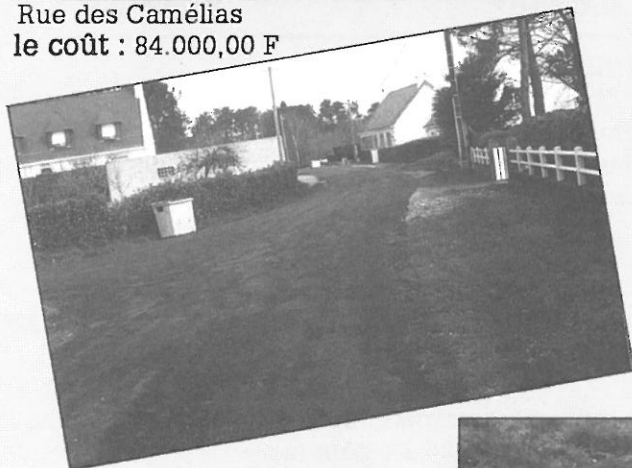
TOTAL : 22 085 000 F

LES TRAVAUX

LE MILIEU URBAIN

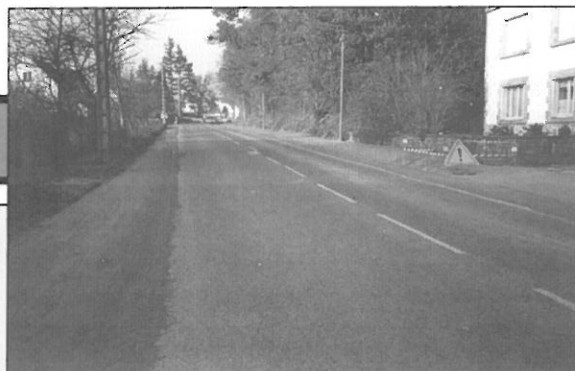


Rue des Camélias
le coût : 84.000,00 F

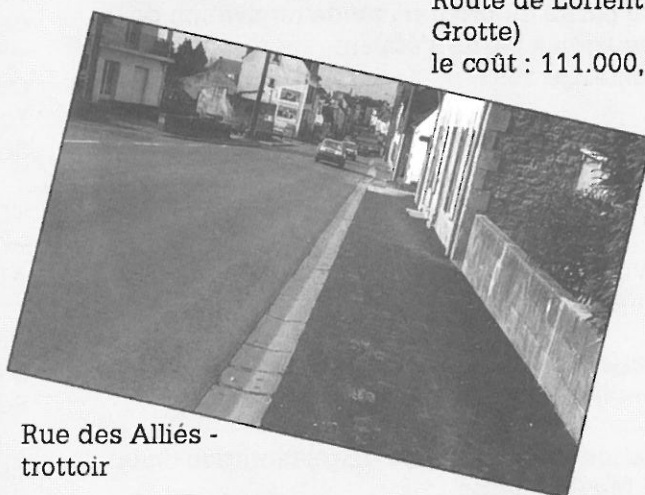


Hent er Lann- 30.000,00 F

Pose de 25 bancs
le coût : 40.000,00 F



Route de Lorient (la Grotte)
le coût : 111.000,00 F



Rue des Alliés -
trottoir



Rue Paul Ihuel - Rue du Patronage
eaux pluviales- le coût : 55.000,00 F

LE GAZ NATUREL



Extension du réseau à
Bécherel

LE TERRAIN DES SPORTS



Construction
de gradins

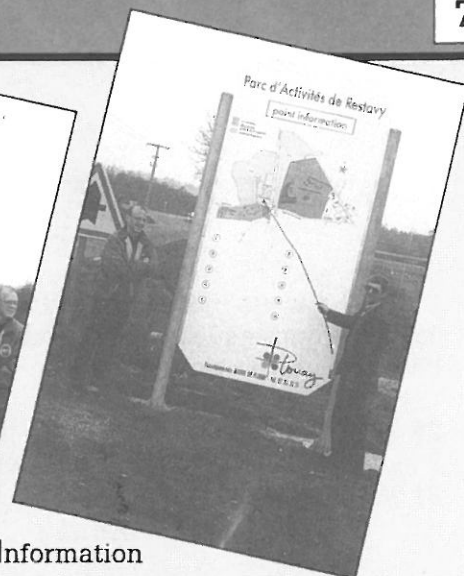
LES TRAVAUX

7

LE PARC D'ACTIVITES DE RESTAVY



Une nouvelle desserte
le coût : 329.000,00 F



Information
pour les usagers

MENEHOUARNE



Mise en forme de la terre végétale

Pose de
la girouette sur
la Chapelle



LE MILIEU RURAL

Saint Levenec
revêtements
le coût : (73 000,00 F)



Vrai Secours
(visibilité et aménagements)



Saint Erven
revêtements
le coût :
(30.000,00F)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : DU NOUVEAU !

GARDE A DOMICILE

En 1991, dans le cadre du maintien à domicile, 157 personnes âgées ou handicapées ont bénéficié des services de :

29 aides ménagères, 2 auxiliaires de vie,
9 gardes à domicile qui représentent respectivement :
31 943 heures, 4 056 heures, 6 351 heures.

Afin de compléter les services déjà existant, le C.C.A.S. vient de signer une convention avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (C.N.A.V.T.S.) et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (C.R.A.M.), pour répondre aux besoins des personnes âgées et favoriser le développement des emplois familiaux.

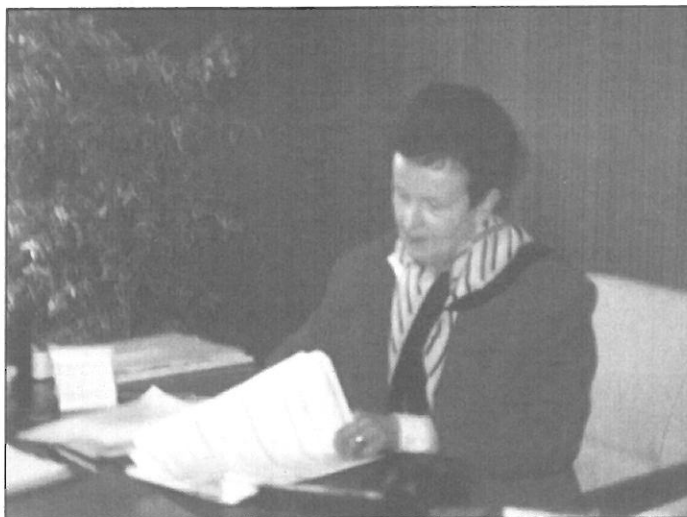


"L'équipe des Aides Ménagères"

Cette nouvelle prestation de garde à domicile doit permettre à une personne âgée de faire face momentanément à une situation difficile tout en assurant son maintien à domicile : (sortie d'hôpital, maladie aiguë, absence ou indisponibilité de la famille). Il s'agit d'une aide ponctuelle accordée pour un mois, renouvelable, une fois dans l'année, sous certaines conditions.

Elle est attribuée aux personnes âgées de plus de 55 ans, bénéficiaires d'une pension, d'une rente ou d'une allocation du régime général de la sécurité sociale,

dont les revenus nets mensuels sont inférieurs à 9 000 F pour une personne seule et à 13 500 F pour un couple. Le montant horaire de l'aide est fixé forfaitairement à 25 F dans la limite de 7 200 F par mois pour une personne seule et 10 800 F pour un couple.



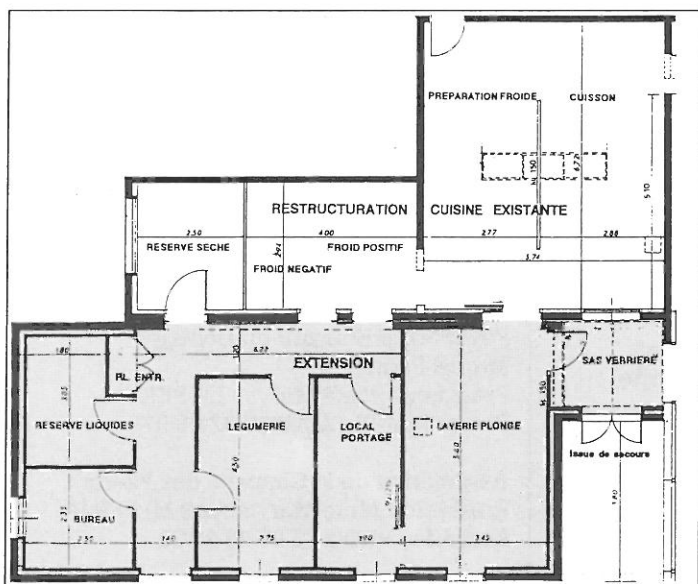
Pour Mme JEGO, 1ère Adjointe,
Vice-présidente du C.C.A.S. :

"C'est une mesure intéressante. Nous n'avons pas hésité un seul instant à la créer. Elle permet d'aider davantage de personnes et de plus, elle est génératrice d'emplois. Il reste cependant à régler le problème des personnes les plus dépendantes. Mais ne parle-t-on pas de la création d'une allocation de dépendance pour un proche avenir ?".

**Pour toutes informations
contacter : le C.C.A.S., 3, allée des Tilleuls
à PLOUAY - Tél : 97 33 30 85.**

Maître d'Ouvrage : OFFICE PUBLIC
DEPARTEMENTAL DES H.L.M. du MORBIHAN
ARCHITECTE : Monsieur Christophe LE MOING

Ouverte en 1975, la Résidence Louis Ropert à bénéficié ces dernières années de divers aménagements et améliorations, autant dans les parties collectives que dans les appartements des résidents.



Plan de la cuisine et annexes

RESTAIT A REALISER LA REHABILITATION DE LA CUISINE DEVENUE OBSOLETE :

Après avoir sollicité avis et conseils auprès des services vétérinaires et de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, c'est une restructuration complète de la cuisine qui a été décidée afin de la rendre conforme à la réglementation en particulier en ce qui concerne les circuits et la séparation des secteurs propres et souillés qui participent à la prévention des toxi-infections alimentaires collectives.

L'extension des locaux (réserves, légumerie, laverie, salle de portage de repas, vestiaires), l'acquisition de matériels performants (four mixte à air pulsé/vapeur, chambres froides), permettent au personnel de travailler dans des conditions optimales d'hygiène et de sécurité.

Le montage financier de cette opération est entièrement couvert par :

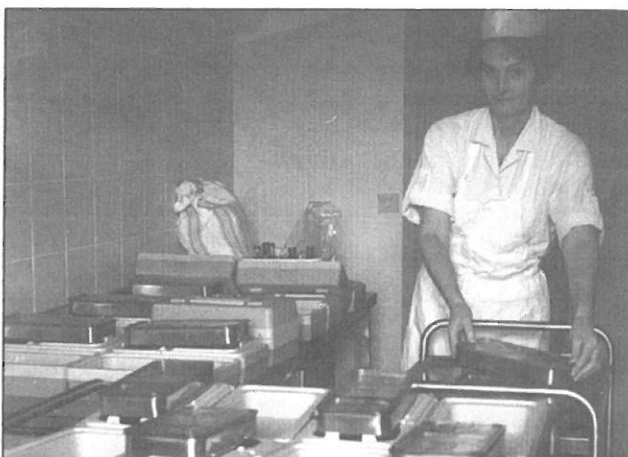
- un prêt remboursable sur 15 ans,
- un autofinancement,
- des subventions accordées par diverses caisses de retraites et par le Conseil Général du Morbihan .

64 633 repas ont été confectionnés en 1991, dont 8 103 portés à domicile.



La gestion quotidienne : (préparation de repas, menus, gestion des stocks, organisation du travail) est confiée à Monsieur LE PEN, Chef de Cuisine en collaboration avec Madame LIBOUBAN, Directrice. Pour répondre au souci constant d'une amélioration de la qualité de vie de ses résidents, l'établissement vient d'adhérer au groupement d'achats des Foyers du Morbihan, afin d'obtenir des prix plus compétitifs sans renoncer à la qualité des produits.

L'informatisation du service est à l'étude et l'acquisition d'un logiciel de gestion devrait se matérialiser dans les prochains mois.



0 PLOUAY A SON LOGO

POURQUOI ?

Actuellement, c'est une nécessité d'avoir un élément clef de l'image de la ville, à la fois symbole du ralliement interne et signe de reconnaissance hors des limites communales.

COMMENT EST-IL FAIT ?

Le logo de Plouay comprend deux éléments indissociables :



1) LE GRAPHISME

Une présentation graphique de Plouay en écriture manuscrite, évoque le dynamisme, la simplicité de la vie d'une commune rurale.

2) LE TREFLE

A quatre feuilles il symbolise l'idée de carrefour géographique ouvert sur plusieurs directions et carrefour économique qui propose une multitude d'activités. Les couleurs des lobes de ce trèfle sont les supports des messages suivants :

Le bleu, symbolise la présence d'activités culturelles et sportives
Le vert, apporte à notre commune la dimension naturelle que lui confère son environnement.

Le rouge, témoigne de la cohésion et du dynamisme de toutes les forces économiques de Plouay (parc d'activités, commerce, artisanat...).

Le jaune, forme un équilibre entre la force des éléments économiques (le rouge) et la douceur d'un cadre naturel (le

vert) que l'on retrouve dans la vie de tous les jours.

QUI PEUT L'UTILISER ?

Tout acteur (individu ou groupe) de la vie locale de Plouay peut l'utiliser. L'objectif de cette initiative est de mettre à la disposition de tous un moyen cohérent de communication permettant de bénéficier de la notoriété de l'image de Plouay qui est très forte en terme d'organisation, de convivialité et de réussite. Dans cet aspect le logo ne peut être transformé, marque et modèle sont déposés.

COMMENT L'EMPLOYER ?

Un cahier des normes à été mis au point. Il contient une explication du logo et toutes les recommandations techniques pour l'utilisation en imprimerie, couleur, noir et blanc. Nous avons également proposé des suggestions d'utilisation pour le courrier (entreprise, association, etc...) ainsi que des applications possibles du trèfle à quatre feuilles à des fins de communications thématiques (commerce, tourisme, vie associative, etc...). A ce jour, deux fiches ont été réalisées (1 pour le parc d'activités de Restavy et 1 pour le domaine de Menehouarne). Elles vous seront présentées ultérieurement. Ce cahier des normes est à votre disposition. Vous pouvez le retirer gratuitement à l'accueil de la Mairie. Vous avez également à votre disposition des films du logo (typons) pour vous permettre de le faire reproduire par un imprimeur sur vos documents.

ASSOCIATIONS

Association des amis du centre de Connemara
 Président Robert LE BOULCH
 Hent er Lann PLOUAY 97 33 35 27

Association des Parents d'Elèves du Collège Marcel Pagnol
 Président Daniel JAFFRE
 Domaine de l'étang
 PLOUAY 97 33 13 75

Union Cycliste du Pays de PLOUAY (UCPP)
 Président Michel NICOLAS
 27 rue des Alliés PLOUAY 97 33 31 47

Amicale Plouaysienne Section Volley
 Responsable Philippe MORVAN
 rue de la Libération
 PLOUAY 97 33 31 74

Office des sports, loisirs et culture
 Président Maurice RIVALAIN
 rue Paul Ihuel PLOUAY 97 33 32 38

Changement de Président :

La Gaule Plouaysienne
 Président Jean Yves MOELO
 34 place de la Mairie 56620
 Pont Scorff 97 32 60 30

Médaillés militaires
 Président Joseph LE PADELLEC
 6 rue de l'Alvat PLOUAY 97 33 32 53

Foyer Socio Educatif du Collège Marcel Pagnol
 Présidente Mme Maryse LE PEN
 Pen er Prat PLOUAY 97 33 25 07

Association de la Chapelle des Fleurs
 Présidente Mme Maryannick MESSINA
 Kerharlay PLOUAY 97 33 27 23

Plouay Sport Canin
 Président Yves PRIGENT
 55 rue de Carnel LORIENT 97 64 19 56

Club Animation et Loisirs de l'AFR
 Responsable Mme Jeanne ROBERT
 Hent er Lann PLOUAY 97 33 21 54



LA SABCO (filiale export du groupe UNICOPA) s'est vu attribuer par le moniteur de commerce international (MOCI) la première place du classement général des PME-PMI exportatrices de l'agro-alimentaire français.

Bravo à la SABCO et à toute son équipe.

CONCLUSION : N'hésitez pas à l'employer. Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, faites le savoir à l'accueil de la Mairie.

REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Le 26 mars, un groupe de Plouay a effectué une journée de visites de communes dont le centre-bourg a été aménagé.

Ce groupe était composé d'une délégation de commerçants et artisans accompagnée de Madame Simone LE NAY, Présidente de l'UCIAP, de Jacques LE NAY, Maire, des représentants de la subdivision de l'équipement d'Hennebont, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Ariarca.



Leur tour les a conduit à Marzan la Roche Bernard, Bain de Bretagne. Dans cette dernière ville, de caractéristiques semblables à celle de Plouay (nombre d'habitants, distance de 20 km d'une grande ville...) ils ont pu s'entretenir avec les commerçants qui ont maintenant une expérience de 4 ans depuis le réaménagement.

LES AMIS DE LA RIVIERE

D'avril à septembre 1991, 133 bénévoles ont consacré 1700 heures pour nettoyer 5 Km de rives du Scorff



L'exposition "L'eau dans tous ses états" a intéressé 1000 scolaires, la conférence de Jean-Claude Pierre avait rassemblé une centaine d'auditeurs.

Le contrat de vallée apporte une aide financière et pour 1992. La reprise des chantiers de Manébail et Kersily est prévue en avril.

Le grand chantier annuel aura lieu le samedi 22 août à Pont Nivino. Le 21

juin, ce sera la journée avec les amis de Calan et le 20 septembre un chantier sur le Scorff.

L'ART A L'ECOLE

Du 10 au 15 février, A l'école de Menehouarne, le groupe 4x4 : Les artistes Jean Pierre Baillet, Jean Claude Le Floch, Chantal Goasbet et Rodolphe Le Corre ont exposé leurs oeuvres dans une salle de l'école. Cette exposition était commentée par les conseillers pédagogiques et a pu être réalisée grâce à la collaboration entre la galerie Espace Orient, l'Inspection Académique et le Conseil Général.



REMISE DES MEDAILLES

Le 17 Janvier à l'occasion des voeux du maire, Christian BONNET, ancien Ministre de l'intérieur, Sénateur, Maire de Carnac, a remis la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour 20 ans de "service" au sein du conseil municipal à :

Jacques LE NAY, Maire
Monique JEGO, 1er, Adjoint
Jean LE GAL, Adjoint
Henriette LE BELLEC,
Conseillère Municipale



A LA BIBLIOTHEQUE

Année 1990	9 902 prêts
1991	13 227 prêts

Le premier trimestre 1992 montre une nette augmentation de la sortie des livres.

1er trimestre 1990	3000 prêts
1991	3255 prêts
1992	4268 prêts

Cette évolution est un encouragement pour les bénévoles qui assurent les permanences régulières et celles réservées aux écoles (classes de Grande Section Maternelle et cours Préparatoires). C'est également une reconnaissance des efforts du Conseil Général et de la municipalité pour l'achat des ouvrages.

LE SPORT A L'ECOLE

A l'école du Sacré Coeur, dans le cadre d'un projet éducatif accepté par l'Inspection Académique, des enseignants ont choisi la pratique du vélo.

Les objectifs fixés sont menés à bien en corrélation avec un club cycliste local qui a accepté de mettre un de ses dirigeants et les vélos au service des enfants deux samedis sur trois.



CHAMPIONNATS DE FRANCE DE MODELISME

A Menéhouarne le Dimanche 22 Avril 1992, l'association les Ecureuils de Plouay et le Speed Racing Club Alréen organisaient les championnats de France des voitures radiocommandées. Le temps hélas n'était pas de la partie, et ce dimanche électoral explique peut-être le peu d'affluence des Plouaysiens.

Domage, car ceux qui se sont déplacés auront pu apprécier le spectacle de ces mini voitures (à l'échelle 1/8) slalommer sur l'herbe. Ils auront été émerveillés par la technicité des participants ou par les stands de préparation et réparations



étaient dignes des courses de "F1". Bravo aux organisateurs qui auront une fois de plus démontré leur savoir-faire.

Ils auront su innover en présentant en parallèle une exposition sur le modélisme, et en remettant aux vainqueurs des trophées originaux représentant la carte de Bretagne et réalisés par l'atelier "ARTHUR et MARIE" de Lanvaudan.

et les conditions exigées pour l'exercice de la fonction

POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION S'ADRESSER : Bureau Armée de l'Air Information, 1 rue du Pichery - BP 503 - 29107 QUIMPER CEDEX
Téléphone : 98 95 18 48

L'ARMÉE DE L'AIR RECRUTE DU PERSONNEL MASCULIN

BAC ou TERMINALE C.D.E.F1.F2.F3
CPA et BEP de la mécanique
CONDITIONS GÉNÉRALES :
Être de nationalité française. Avoir moins de 30 ans et plus de 17 ans
Posséder l'aptitude physique requise



DAVID INQUÉL, CHAMPION DE FRANCE DE JUDO

Sportive, de père en fils, la famille Inquel se distingue une nouvelle fois. C'est aujourd'hui le petit dernier, David, qui fait la une de l'actualité sportive à Plouay.

David vient en effet d'être sacré Champion de France junior de judo 1992.

C'est un séjour au Japon qui lui a révélé son engouement pour le judo.

Nanti de sa couronne de champion, David pense déjà à demain et prépare les futurs Championnats d'Europe et Championnat du Monde.

Mais pour David, le judo n'est pas tout et il tient aussi à réussir ses études de Sciences Economiques. L'Amicale Plouaysienne, présidée par François Bahuon, est fière d'avoir permis à quelqu'un du pays de s'illustrer au plus haut niveau.





Réunion préparatoire du 3 avril 1992



LES SPORTS

Le samedi 23 mai prochain, se tiendra au château de Menehouarne et au complexe sportif, la journée sportive annuelle interrégionale des Directions Départementales de l'Équipement de Bretagne et Basse Normandie. Deux réunions préparatoires ont déjà eu lieu en Mairie de Plouay. De nombreuses disciplines sont au programme : course à pied, VTT, pétanque, volley ball, football, tennis, cyclisme en collaboration avec l'UCPP, etc... L'entrée sera gratuite. Venez nombreux encourager les amicalistes de l'Équipement.

Pour la 2ème année consécutive, s'est déroulé pendant les vacances de Noël, le stage régional de patinage à roulettes. Le domaine de Menehouarne et le complexe sportif ont servi de cadre d'entraînement, l'hébergement et la restauration étant assurés au Collège Saint Ouen. Cette discipline sera sport de démonstration aux prochains jeux Olympiques de Barcelone et plusieurs pratiquants présents à Plouay sont classés athlètes de haut niveau. Le 3ème stage, prévu à la fin de l'année, pourrait être étendu aux coureurs à pieds ado du Club Athlétique du Scorff.

CYCLOTOURISME

Samedi 23 mai:

3ème RANDONNÉE FÉMININE DU SCORFF

2 circuits : 30 et 50 Km

Rendez-vous 16 h : Local rue Paul Ihuel

Samedi 6 et dimanche 7 juin :

TOUR DU MORBIHAN - 300 Km

Cette manifestation cyclotouriste est une organisation du Comité Départemental du Morbihan en collaboration avec ses clubs, selon cinq formules :

- **TOURISTE** : Sur 2 jours

- **RANDONNEUR** : Sur 1 jour avec départ entre 2h et 3h

- **SPORTIF** : Sur 1 jour avec départ à 6h

- **DETENTE** : Sur plusieurs jours et plusieurs soirées à condition de réaliser cinq maillons obligatoirement sur le circuit du tour du Morbihan, dans un

sens ou dans l'autre, au départ d'un point de contrôle ou de Plouay.

- **AUDAX** : Sur 1 jour en petits pelotons avec capitaine de route.

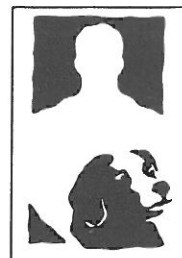
L'organisation des départs et arrivées a été confiée à l'Amicale Plouaysienne. Le rendez-vous de tous les cyclos est fixé à la salle des fêtes (sous-sol). Les voitures seront garées dans la cour de Saint-Ouen.

La formule **DETENTE** doit permettre à tout le monde de pratiquer la bicyclette le dimanche matin 7 juin, les départs étant fixés pour cette formule entre 0h et 9h.

Pour ceux qui feront les 300 Km, les points de contrôle sont : PLOUAY, PLUMELIAU, LA TRINITE - PORHOET, CARENTOIR, PLUMELEC et CARNAC.

UN CHIEN GUIDE D'AVEUGLE à PLOUAY.

La lutte contre la cécité est une bataille de tous les jours et mérite toute notre attention.



Cette attention, toute particulière doit faire l'objet de notre côté d'une prudence de tous les instants.

Un habitant de Plouay vient de recevoir l'aide d'un chien guide d'aveugle. L'école des chiens guide d'aveugles de l'Ouest fait ces recommandations :

Nous vous demandons de faire preuve de compréhension voire de civisme en empêchant vos animaux de divaguer sur la voie publique.

Ces derniers, perturbant le chien guide dans son travail, modifiant son attention et sa concentration, entraînant des écarts qui peuvent s'avérer dangereux pour l'aveugle, doivent en effet être surveillés et maintenus pour garantir une sécurité absolue aux aveugles.

RÉGIE MUNICIPALE DES DROITS DE PÊCHE DANS LES ETANGS DE MENEHOUARNE

La pêche est autorisée dans le respect de la réglementation fluviale des eaux de 2ème catégorie. Les taxes piscicoles sont obligatoires.

L'étang de Pont -Nivino sera remis en eau avant l'été après un nettoyage. La pêche est interdite dans le petit étang (réservé à la reproduction) ainsi que dans le ruisseau en amont du grand étang.

La planche à voile et le modélisme ne peuvent être pratiqués sur le grand étang.

Permanence et délivrance des cartes le vendredi de 17H à 19H dans une salle du château.

T A R I F :		
	Journée	Année
Adulte	15 F	100 F
de 10 à 16 ans	10 F	50 F
en dessous de 10 ans	0 F	0 F

Du 1 NOVEMBRE 1991 au 31 MARS 1992

Naissances

05/11/1991 - LUEL Guillaume
 06/11/1991 - LE BERRE Matthieu Clément.
 08/11/1991 - TABARIC Arthur François Joseph
 01/12/1991 - LE GOFF Franck
 04/12/1991 - LE BRONNEC Morgane
 09/12/1991 - AVRY Natacha Laurianne
 14/01/1992 - LE DIORE Matthieu Jean Sébastien Antoine
 23/01/1992 - FERNANDEZ Maud Emmanuelle
 23/01/1992 - COURTET Mathieu Pierre
 23/01/1992 - GUILLEMOT Audrey Clio
 01/02/1992 - KERJOUAN Camille
 18/02/1992 - LE BRAS Laura
 24/02/1992 - LE GOURRIERE Steven
 28/02/1992 - DUNEUF-JARDIN Carine Indiana
 02/03/1992 - LE DOZE Aurelie Isabelle
 07/03/1992 - LAFERRIERE Coralie Thérèse Danielle
 15/03/1992 - DAVID Hugo Pierre
 19/03/1992 - GUILLEMOT Joris
 25/03/1992 - LE BOUAR Goulven Louis
 25/03/1992 - HELLO Charlene Joy

Mariages

9/11/1991 : Rémy Pierre Marcel THOMAS et Mireille Marie-Lise TAMIC, Ty-Marrec
 16/11/1991 : Pierre Marie JAOUEN et Marie Daisy SANGARIA, 9 rue du Budo

Décès

06/11/1991 : Victor Joseph Claude SIMON, 55 ans.
 20 rue de la Butte à CONDE SUR VIRE (Manche)
 11/11/1991 : Louis Marie THIERRY, 70 ans. Manebail
 22/11/1991 : Maria IZIQUEL, veuve NORVEZ, 76 ans, Foyer Louis Ropert
 07/12/1991 : Marie Antoinette FLEGEAU, veuve LE CHENADEC, 71 ans,
 32 rue du Budo
 04/12/1991 : Marie Hélène LE DOUAIRON, épouse TANGUY, 71 ans,
 37 rue de Bécherel
 10/12/1991 : Rosalie Adèle Yvonne Marie HARNAY, veuve ROBIC, 92 ans,
 43 rue Paul Ihuel
 12/12/1991 : Jean Marie LE MOUILLOUR, 83 ans, Colmentec
 24/12/1991 : Jean Germain GLACET, 76 ans, 15 rue des Ajoncs
 26/12/1991 : Barbe PUILLANDRE, veuve LE BARZE, 88 ans, Foyer Louis Ropert
 04/01/1992 : Marie Anne THOMAZO, veuve GUEGAN, 84 ans, 23 rue de la Chaumière
 14/01/1992 : Eugène Joseph Marie DINAM, 52 ans, Kerhouan
 31/01/1992 : René Pierre ARNOULT, 77 ans, 3 rue des Bergeronnettes
 02/02/1992 : Marie Julienne KERLO, veuve LE CORRE, 90 ans, rue des Alliés
 03/02/1992 : Louis Marie César CHALME, 79 ans, Foyer Louis Ropert
 06/02/1992 : Marie Françoise JAFFREZOU, veuve DANIEL, 87 ans, Locmaria Grâce
 13/02/1992 : François GUIFFANT, 78 ans, 5 rue de la Justice
 14/02/1992 : Yves Jacques PERON, 93 ans, Foyer Louis Ropert
 10/02/1992 : Jean Marie IHUEL, 67 ans, Le Vodeste
 15/02/1992 : Christiane Nicole LE MENTEC, 48 ans, Coetulaire
 25/02/1992 : Joseph Emile Louis Marie NAIZAIN, 82 ans, Le Paou
 09/03/1992 : Hervé Pierre Louis COURTET, 43 ans, 26 rue de la Chaumière
 15/03/1992 : Maria LE PARC, veuve SAMUEL, 79 ans, Foyer Louis Ropert
 19/03/1992 : Adhémar Paul ROUSSEAU, 77 ans, La Grotte de Lourdes
 20/03/1992 : François Louis MENTEC, 89 ans, Kerscoulic
 05/04/1992 : Marie-Louise LE BOURVELLEC, veuve LE GOFF, 79 ans, Rostervel
 05/04/1992 : Marie-Anne JAFFRE, veuve LE MESTREALLAN, 88 ans, rue de Lann
 Justice

CALENDRIER DES FESTIVITES**MAI**

- 8 - Concours de pétanque UFAC-ANACR
- Rallye des éclaireurs
- 10 - Kermesse des écoles catholiques
- Concours complet d'équitation (Crano)
- 16 - Parcours du Coeur
- 17 - Fête des fleurs
- 23 - Cyclotourisme Amicale Plouaysienne
- AS Equipement *
- Trétaux de Bubry dans "j'y suis, j'y reste"
- salle de Patronage
- 24 - Championnat du Morbihan des écoles de cyclisme
- 26 - Concours de pétanque des vétérans de l'Amicale Plouaysienne
- 28 - Ronde des pins (supporters de l'USP)
- Concert chorales de Larmor Plage et Plouay église de Plouay
- 31 - Triathlon des Ecureuils *

JUIN

- 6 et 7 - Tour du Morbihan cyclotourisme (amicale)
- Tournois de l'Avenir (football)
- 7 - Fest en dé du Club de l'Amitié *
- 12 - Fête du Collège Marcel Pagnol *
- 13 - Méchoui de l'amicale
- 20 - Fête de la musique *
- 21 - Tournoi de l'USP (football)
- 26 - Interquartiers de Pont-Nivino
- 27 - Gala de danse école Cecaldi *
- 28 - Méchoui des Ecureuils
- Centenaire du Collège Saint Ouen *

JUILLET

- 5 - Concours de boules de Ty-Moullac
- 11 - Concours de boules des chasseurs
- 12 - Ball-trap des chasseurs
- 13 et 14 - Fête de l'étang (Comite de Pont-Nivino)
- 26 - Fête de Sainte-Anne
- 31 - Fête du Centre Aéré *

AOÛT

- 1 et 2 - Sport canin au Lezot
- 2 - Fête de Saint-Sauveur
- Concours de pêche
- 15 - Fête de la FNACA
- Concours de boules
- 22 - Chantier "rivières propres" (amis de la rivière)
- 28-29-30 - Fêtes locales *
- 30 - Grand Prix "Ouest France"
- 31 - Concours de pétanque de l'amicale

SEPTEMBRE

- 5 et 6 - Fête de Saint Vincent
- 12 et 13 - Concours de boules (Boule plouaysienne)
- 13 - Fête de Vrai-Secours
- 20 - Concours de boules des Fleurs
- 27 - Fête de Saint-Sébastien
- Fête du Cheval

OCTOBRE

- 4 - Fête paroissiale
- 24 - Repas de l'Amicale laïque *
- 25 - Tennis de table USP

NOVEMBRE

- 10 - Repas du Comité des Fêtes *
- 21 - Couscous APEL du Sacré-Coeur *

DECEMBRE

- 18 - Arbre de Noël du Sacré-Coeur *
- 27 - Fest en dé du Club de l'Amitié

*Avec occupation de la salle des Fêtes

LA CHAPELLE SAINT HUBERT

15



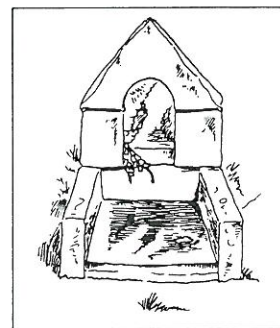
Saint Philibert
appelé aussi Saint Hubert

Il est difficile de dater cet édifice dont la taille s'apparente plutôt à celle d'un oratoire, 8m de long sur 3,40 m à l'intérieur. Les murs ont plus d'un mètre d'épaisseur. L'édifice sombrait dans l'oubli, mais en 1975 des chasseurs le découvrirent. Avec enthousiasme et compétence, ils décidèrent de le restaurer et de sauver ainsi une richesse de leur patrimoine, pleine d'enseignements historiques. Située entre la chapelle de Saint Sébastien et le village de Cunffio, son histoire est vraisemblablement liée à celle du domaine de Cunffio.

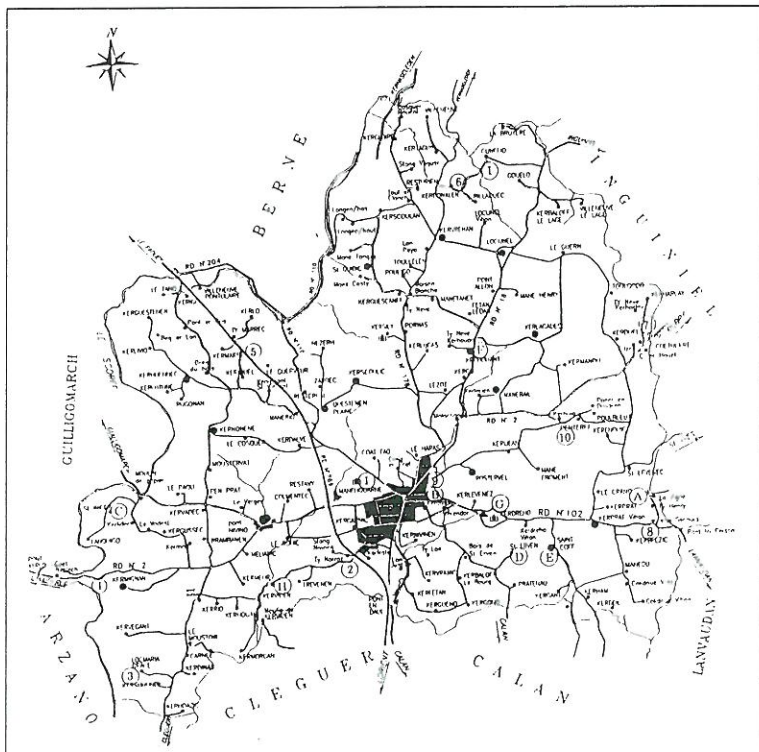
Doit-on dater sa construction de l'origine de ce manoir fortifié (refuge pour les paysans) ou de l'acquisition des lieux par le normand Pierre de Méhérence le 26 mars 1641 (l'ancien propriétaire étant le Seigneur de Pont-Callec). On remarque que les armoiries du linteau sont martelées mais la forme des ouvertures du chevet pourrait orienter vers la fin du 16ème siècle.

L'édifice est régulier. L'ouest a subi de nombreux remaniements qui ont déplacé la porte vers la droite. A l'intérieur, un autel de pierre s'inscrit dans un ovale éclairé par trois fenêtres profondes soutenues par des linteaux de pierre ou de bois. Le plan a la forme d'un fer à cheval à l'ovale se prolongeant légèrement en trapèze (qui autoriserait à faire un rapprochement avec les sanctuaires de l'époque gallo-romaine).

A côté se trouvent la fontaine et une remarquable fosse à chiens aux parois en pierre de taille, construites avec une légère inclinaison pour empêcher la meute de bondir dehors. Ce qui laisse à penser que ce lieu était un rendez-vous de grandes chasses.



En avril 1655, Pierre de Méhérence meurt laissant son domaine à son fils Gabriel qui refuse de rendre hommage au Marquis de Pont Callec. Celui-ci décide alors de tuer son vassal et lui tend un piège à la sortie du village de Cunffio (une croix rend témoignage de ce meurtre). Dès lors la légende s'empare de l'évènement et se transmet par tradition orale. C'est pourquoi on rapporte que dans cet endroit plein de quiétude, un bruit étrange, effrayant, se fait entendre les soirs de tempête : celui d'un cheval au galop. Les anciens sont formels : c'est le Sire de Cunffio qui cherche désespérément le salut de son âme.



La chapelle possédait autrefois une statue de Saint Hubert en tenue d'évêque, mais elle a été volée, une autre la remplace aujourd'hui.

A noter que Saint Hubert, mort en 727, était évêque des Flandres. Patron des chasseurs et des forestiers, il était invoqué contre la rage.



Ses chapelles
d'aujourd'hui et d'hier

- 1- Saint Hubert
- 2- Saint Sauveur
- 3- Locmaria
- 4- Sainte Anne
- 5- Saint Vincent Ferrier
- 6- Saint Sébastien
- 7- Notre Dame des Fleurs
- 8- Notre Dame du Vrai Secours
- 9- Notre Dame de Bécherel
- 10- Notre Dame de Penterff

- A- Saint Laurent
- B- La Madeleine
- C- Saint Inifer
- D- Saint Erven
- E- Saint Coff
- F- Kerhouant
- G- Kerdreho
- H- Kerviden
- I- Menhouarne

